



Processus de prise de décisions en cas de tempêtes hivernales ou d'intempéries

- De 5h00 à 5h30 -

Évaluation de la situation

Consultation faite auprès :

- de la Ville de Gatineau ;
- des municipalités avoisinantes ;
- des centres de services scolaires de la région de l'Outaouais ;
 - des avis météorologiques ;
- des transporteurs scolaires desservant le territoire du CSSPO.

- Entre 5h30 et 5h45 -

Analyse des informations et prise de décisions

À la lumière des informations fournies par le Service de l'organisation scolaire et du transport et le Service du secrétariat général et communications du CSSPO, la direction générale prend les décisions qui s'imposent.

- Entre 5h45 et 6h15 -

Annnonce des décisions

Les décisions sont annoncées via l'application Mégafon et pourront être publiées sur la page Facebook et le site Web du CSSPO et envoyées par courriel aux parents et aux médias.